



# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 22 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'Exposition de la Médiathèque de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 23      Suppléants : 14

Délégués présents : 18

Voix délibératives : 17

Autres participants : 3

**Titulaires présents :** Jean-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Sylvian CALS, Marie-Claude ROLLAND, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

**Titulaires excusés :** Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE,

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Sandrine SANDRAL

**Suppléants excusés :** Serge BOURREL

**Autres participants sans voix délibérative :** Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Jacques ROUSTIT

**Secrétaire de séance :** Sandrine SANDRAL

### Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11/12/2024.....	2
2	Vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat :.....	2
2.1	Exécution du budget (€).....	2
2.2	Résultat de fonctionnement 2024 :.....	2
2.3	Résultat d'investissement 2024 :.....	2
3	Budget primitif 2025 et appel à participation des 5 EPCI.....	3
3.1	Section fonctionnement.....	3
3.1.1	Recettes de fonctionnement 2025.....	3
3.1.2	Dépenses de fonctionnement.....	4
3.2	Section investissement.....	6
3.2.1	Recettes d'investissement.....	6
3.2.2	Dépenses d'investissement.....	6
3.3	Budget primitif global 2025.....	7
3.4	Appel à participation des 5 EPCI :.....	7
4	Actions PETR en 2025.....	8
4.1	Organisation d'un temps fort sur l'avenir du PETR.....	8
4.2	Récupération des eaux de pluie.....	8
4.3	Pierre Sèche.....	9
4.4	Granulés bois.....	9
4.5	Leader.....	10
4.6	GSO.....	10
4.7	PCAET.....	10

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (17 titulaires présents + 1 suppléants sans voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (18/23).

Mme Sandrine SANDRAL est nommée secrétaire de séance.

## 1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11/12/2024

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 11 décembre 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

## 2 Vote du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat :

Election d'un président de séance : **Mme Sylvie GRAVIER**, élue Présidente de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2024, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

### 2.1 Exécution du budget (€)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 378,50	582 134,50	587 513,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 485,95	463 884,14	467 349,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	32 477,58	1 000 319,82	1 032 897,40
	Dépenses réalisées (1)	E	5 482,80	564 113,67	569 596,47
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soie des réalisations de l'exercice (1-2)	G = B - E	2 017,75	-100 229,53	-102 247,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (1-3)	H	27 101,08	418 385,32	445 486,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	25 083,33	318 155,79	343 239,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (1-4)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	25 083,33	318 155,79	343 239,12

### 2.2 Résultat de fonctionnement 2024 :

Recettes de fonctionnement :	463 884,14 €
Dépenses de fonctionnement :	564 113,67 €
<b>Résultat de fonctionnement 2024 :</b>	<b>-100 229,53 €</b>
Excédent 2023 reporté :	418 385,32 €
<b>Excédent global de fonctionnement :</b>	<b>318 155,79 €</b>

### 2.3 Résultat d'investissement 2024 :

Recettes d'investissement :	3 465,05 €
Dépenses d'investissement :	5 482,80 €
<b>Résultat d'investissement 2024 :</b>	<b>- 2 017,75 €</b>
Excédent 2023 reporté :	27 101,08 €
<b>Excédent global d'investissement :</b>	<b>25 083,33 €</b>

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire déficitaire de - 102 247,28 €**, qui se traduit par un **excédent total cumulé de 343 239,12 €**.

Les détails sont apportés dans la présentation jointe.

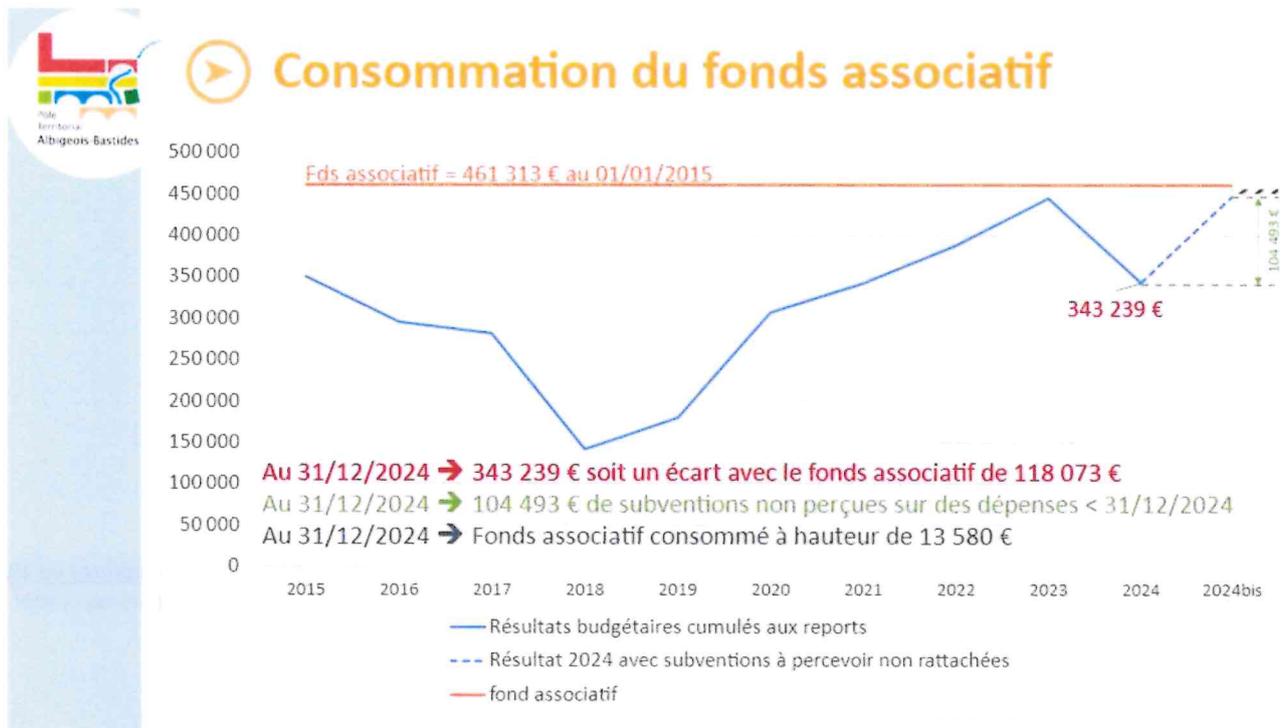
A noter que ce déficit s'explique en partie par deux faits :

- Le reversement de plusieurs aides DRAAF perçues en 2022 et 2023 et reversées aux partenaires bénéficiaires en 2024

- Certaines aides Leader pour des actions 2024 n'ont pas pu être prises en compte faute de convention d'attribution. Le comité de programmation s'étant cependant exprimé favorablement sur ces actions. Les conventions devraient nous parvenir courant avril-mai 2025.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte financier unique 2024.**

Suite au CFU, il est présenté l'état de consommation du fonds associatif transféré au syndicat mixte du PETR à sa création. Au 31/12/2024, la différence avec les 461 313 € initiaux s'élève à -13 580 €.



### 3 Budget primitif 2025

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 11/12/24 et sur la base d'une cotisation maintenue à 3,90 € par habitant, il sera proposé le budget primitif 2025, suivant :

- En dépenses de fonctionnement : 887 308.79 €
- En recettes de fonctionnement : 887 308.79 €  
(qui reprend le résultat de clôture 2024 corrigé à hauteur de 318 155.79 €)
- En dépenses d'investissement : 30 108.33 €
- En recettes d'investissement : 30 108.33 €  
(avec reprise du solde d'exécution 2024 à hauteur de 25 083.33 €)

#### 3.1 Section fonctionnement

##### 3.1.1 Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 887 308.79 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025
013 - Atténuation de charges	0 €
70 - Produits des services	10 000,00 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	559 153.00 €

75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	318 155.79 €
<b>Total</b>	<b>887 308.79 €</b>

**Chapitre 70** : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de la Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

**Chapitre 74** : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes dont la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (233 567 €).

Le détail de ces recettes est présenté ci-dessous.



## Budget 2025

### Recettes de fonctionnement 2025

**Participations des Collectivités**

- **3,90 € par habitant sur la base de 59 889 hab. en 2025** → 233 567 €
- Convention SCoT CSCC → 10 000 €

**Aides LEADER**

- Animation-gestion du programme LEADER → 73 588 € (1,5 ETP)
- Chargé de mission transition écologique & énergétique → 32 952 €
- QPILOTE 2eme année + stage → 4 131 €

**Aides de l'Etat**

- Fonds vert ingénierie → 25 600 €
- Aide DRAAF PAT → 6 000 €
- Aide DRAFF Partenaires PAT → 5 555 €

**Aides de la Région**

- Ingénierie territoriale → 59 850 € (baisse de 5 % / 2024)

**Aides du département :**

- Ingénierie territoriale → 0 € (dans l'attente d'une confirmation)

**→ RECETTES PREVISIONNELLES (hors actions spécifiques) : 538 032 €**

**Aides LEADER 2024 à reporter en 2025**

- Animation du programme Leader
  - Année 2023
  - Année 2024
- Poste Antoine
- QPILOTE 1ere année
- Actions spécifiques

**TOTAL → 86 789 €**

Il est à noter la suppression de l'aide départementale pour l'ingénierie du PETR. Pour le moment aucun courrier officiel n'est parvenu au PETR mais les services départementaux ont confirmé cet arbitrage et l'officialisation prochaine de cette décision. Didier Somen confirme la baisse générale de l'aide qu'apporte le département aux structures et collectivités. Les aides pour le tourisme ont été divisées par 2 en 2025 et seront supprimées en 2026. Baisse également constatée pour les dispositifs sociaux

Il est précisé que plusieurs aides Leader sont des recettes qui étaient prévues en 2024 mais faute de convention elles n'ont pas pu être rattachées et sont ainsi budgétées en 2025.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Président a engagé toutes les démarches nécessaires pour les demandes de financements prévues au budget 2025.**

### 3.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 887 308.79 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025
011 – Charges à caractère général	124 893.00 €
012 – Charges de personnel	501 861.10 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	152 404.69 €
66 – Charges financières	70 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	33 150.00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	5 000.00 €
<b>Total</b>	<b>887 308.79 €</b>

**Chap 011** → dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure :  
Charges divers (eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, locations immobilières ... )  
Les Actions spécifiques prévues en 2025 sont les suivantes :



## Budget 2025

### Actions spécifiques 2025

Détails Opérations spécifiques 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025					Auto financement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	Cnes / EPCI	
Dispositif de soutien des eaux de pluie	15 500 €	3 900 €	7 750 €	- €	- €	1 250 €	2 100 €
Actions PAT 2025	13 504 €	- €	7 353 €	- €	- €	1 250 €	3 151 €
Fin étude de faisabilité Granulé bois	15 788 €	- €	9 617 €	- €	- €	- €	6 171 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 793 €</b>	<b>3 900 €</b>	<b>24 721 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>11 422 €</b>
		<b>31 121 €</b>					

Jean Claude CLERGUE rappelle qu'il existe plusieurs fêtes de l'eau sur le territoire dont celle organisée à Saint Juéry. Il est précisé que l'objectif était de s'associer à des événements existants. Une rencontre avec les syndicats de bassins versants est prévue prochainement pour faire le point sur ces actions de sensibilisation et sur les événements auxquels s'associer.

Bernard TRESSOLS interpelle les élus sur la situation de la SICA qui connaît actuellement de grandes difficultés financières. Il sollicite les élus pour que le PETR puisse apporter une aide à cette structure qui répond aux enjeux de circuit court défendus dans le cadre du PAT, notamment sur la communication d'événements à venir (portes ouvertes). Jean Luc Espitalier confirme la bonne réception du courrier de la 4C demandant à ce qu'Osanne puisse se mobiliser auprès de la SICA et les aider dans leurs différentes actions. Une réponse positive a été faite. Osanne est régulièrement en contact avec toutes les parties prenantes et participe activement aux actions engagées pour la sauvegarde de la SICA. Jean-Luc Espitalier rappelle cependant qu'il ne sera pas possible d'aider financièrement la SICA. A noter que plusieurs élus évoquent la possibilité de mettre en place un fonds de concours pour que la 4C puisse intervenir sur le foncier avec la participation financière des communes concernées.

### **Chap 012** → Charges de personnel

Le tableau des effectifs au 01/01/2025 et les bases de rémunération sont les suivants :



# Budget 2025

## Tableau des effectifs au 01/01/2025

	Indice Majoré					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Stéphanie CANTALOUBE</b> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	369	369	381	381	401	401
<b>Justine CHOLLET</b> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 14/09/2023 au 14/09/2026)	-	-	-	410	415	435
<b>Osanne Billand</b> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (CDD 3 ans 26/08/2024 au 26/08/2027)	-	-	-	-	435	435
<b>Emmanuelle SUBSOL</b> Cheffe de Projet contractualisations et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/25)	512	512	555	555	602	602
<b>Antoine BOUTTONNE</b> Chargé de mission Transition écologique et énergétique (CDD 3 ans 17/01/2025 au 17/01/2028)	-	-	513	513	518	545
<b>Julien FRAT</b> Directeur (CDI de droit public à temps complet)	645	645	645	685	690	690
<b>François HAMARD</b> Chargé d'appui aux projets « bâtiments et transition écologique » (CDD de 2 ans 05/02/2024 au 05/02/2026)	-	-	-	-	518	518

Il est également proposé le financement d'un poste d'assistante secrétariat (1/2 ETP) et d'un stagiaire.

### Chap. 65 → Autres charges de gestion courante comprend :

- Indemnités de fonction des élus + frais de mission et de déplacement + cotisations de retraite
- Le fonds de soutien aux initiatives citoyennes (10 000 €)

## 3.2 Section investissement

### 3.2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 30 108.33 €

CHAPITRE	BP 2025
10 – FCTVA,	25 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement (LEADER)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	25 083.33 €
<b>Total</b>	<b>30 108.33 €</b>

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (5 000 €),
- FCTVA 2023 (25 €)

### 3.2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 30 108.33 €

CHAPITRE	BP 2025
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 000 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €

21 – Immobilisations corporelles	25 108.33 €
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
<b>Total</b>	<b>30 108.33 €</b>

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat de 2 ordinateurs portables + 2 licences (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau)

### 3.3 Budget primitif global 2025



## Budget global 2025

	Fonctionnement		Recettes	
	Sans équilibre	Équilibré (Résultat de clôture 2024 corrigé à hauteur de 318 155,79 €)	Sans équilibre	Équilibré (Reprise du solde d'exécution 2024 à hauteur de 25 083,33 €)
<b>Dépenses</b>	540 147 €	887 308,79 €	2 800 €	30 108,33 €
<b>Recettes</b>	569 152 €	887 308,79 €	5 025 €	30 108,33 €
	+ 29 000 €	0 €	+ 2 225 €	0 €

**Budget total 2025 : 917 417,12 € (dépenses et recettes)**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2025.

### 3.4 Appel à participation des 5 EPCI :

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2024, le projet de budget a été établi sur la base d'une **cotisation maintenue à 3,90 € par habitant**, en fonction de la population totale (base INSEE 2022), selon la clé de répartition suivante :

	Population totale INSEE 2022	Participation 3.90 €/hab.
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 470	25 233.00 €
CC Centre Tarn	11 495	44 830.50 €
CC Cordais et Causse	5 500	21 450.00 €
CC du Carmausin - Ségala	30 762	119 971.80 €
CC Val 81	5 662	22 081.80 €
<b>TOTAL :</b>	<b>59 889</b>	<b>233 567.10 €</b>

Didier Somen souligne l'importance de maîtriser les dépenses du PETR et de rechercher une adéquation entre les moyens et les missions. Il n'est pas envisageable de demander aux collectivités de réévaluer leur participation en précisant que la 3CS participe à hauteur de 120 000 € soit l'équivalent de 3 ETP. Jean-Luc Espitalier explique que la CCMAV est dans la même position avec des demandes de soutien qui se font

apparaître pour les autres syndicats (syndicat bassin versant, Trifyl, ...) ou des charges supplémentaires à prendre en compte (CNRACL...)

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants de participation et autorise le Président à effectuer l'appel à participation des membres.**

## 4 Actions PETR en 2025

### 4.1 Organisation d'un temps fort sur l'avenir du PETR

Compte tenu des difficultés que rencontre le PETR tant d'un point de vue financier que d'un point de vue de certaines missions, il est proposé d'organiser courant juin un temps fort sur l'avenir du PETR. Ce moment doit rassembler les élus et éventuellement des partenaires pour se questionner sur les missions du PETR au regard des moyens dont il dispose.

Ce travail permettra d'établir une feuille de route pour la prochaine période du mandat.

L'ensemble des participants valide l'organisation de ce temps fort. Les délégués du PETR sont appelés à se mobiliser à cette occasion.

Rappel des autres propositions (Cf. document présenté en conseil) :

- Prochaine conférence des maires en avril voir en mai
- Organisation d'une nouvelle conférence grand public en novembre avec le conférencier serge Zaka sur les enjeux « Sol et Eau » et en partenariat avec le Syndicat Bassin Versant Tarn Aval

### 4.2 Récupération des eaux de pluie

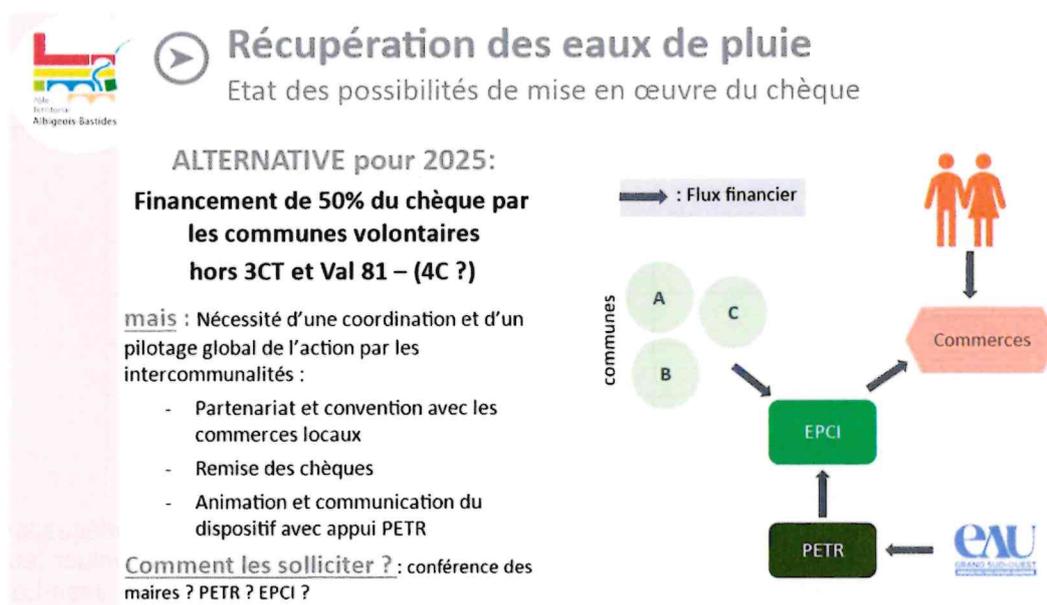
(Cf. document présenté en conseil)

Compte tenu que 4 communautés de communes (4C, 3CS, Val81, CCMAV) ne souhaitent pas lancer l'opération chèque pour les ménages en raison de la situation financière qu'elles rencontrent, il est proposé que les communes puissent prendre le relai pour le financement de ces chèques pour les habitants de leur territoire. Julien précise que cette alternative ne peut se faire sans une mise à disposition de moyens de la communauté de communes pour la gestion des chèques et pour établir les partenariats avec les commerces locaux. Cette alternative demande à être approfondie afin de :

- S'assurer de l'adhésion des communes
- Etudier la charge en ressource humaine demandée aux EPCI

Didier Somen propose une intervention en conférence des maires qui a lieu le 20/02 afin d'en discuter avec les communes de la 3CS.

Marie Claude Rolland regrette que seule la 3CT se lance dans cette action alors qu'elle avait été envisagée comme une action collective à l'échelle du PETR. Elle regrette que les autres communautés de communes n'affichent pas plus de volonté alors que les enjeux sur l'eau sont importants.



### 4.3 Pierre Sèche

Pour information



## Filière Pierre Sèche

### Chantiers 2025 / 2026

<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>Le Riols</b> Site de l'église de Larroque</p> </div> </div> <p>Chantier international de volontaires avec CITRUS  <b>Durée</b> : 2 semaines  <b>Budget</b> : 12 000 €  <b>Financement</b> : Département, Leader ?</p>	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>Monestiès</b> Site du vieux Pont</p> </div> </div> <p>Chantier école professionnel non qualifiant  <b>Durée</b> : 5 jours  <b>Budget</b> : en cours de chiffrage  <b>Financement</b> : Participants + autres à définir (Leader ?)</p>
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>Moularès</b> Sentier « Circuit du grand 8 »</p> </div> </div> <p>Chantier école CNFPT (agents communaux)  <b>Durée</b> : 5 jours  <b>Budget</b> : 0 €  <b>Financement</b> : Fonds de formation CNFPT</p>	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>Vindrac</b> Salle communale</p> </div> </div> <p>Chantier école professionnel qualifiant + non qualifiant  <b>Durée</b> : 3 semaines (2026) + 5 jours (2025 ?)  <b>Budget</b> : en cours de chiffrage  <b>Financement</b> : Frais de formation pro + participants (Leader ?)</p>

### 4.4 Granulés bois

Il est proposé un état d'avancement du projet unité de production granulés bois (Cf. document présenté en conseil)

Didier Somen demande quel est le montage prévu pour l'investissement. Cette partie doit faire partie des prochains travaux. La SCIC « le pellet coopératif » souhaitant au préalable confirmer la mobilisation des gisements de sciure et étudier des partenariats avec Enercoop et Biocoop pour étoffer le potentiel clients au démarrage de la production.

Voici les principaux indicateurs de performance économique du projet.



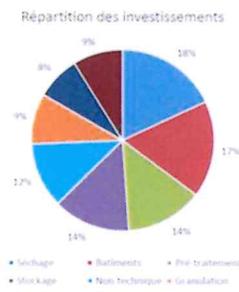
## Filière granulés bois

### Quelques indicateurs de performance économique

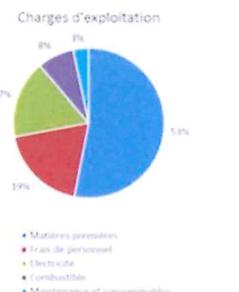
- **Investissement total** : 5,5M€
- **Coûts opérationnels annuels** : 2 M€
- **Chiffre d'affaires annuel** : 2,7 M€
- **Temps de retour sur investissement entre 8 et 10 ans (selon actualisation)**
- **Taux de retour interne de 7,5% sur 10 ans**

**ORDRES DE GRANDEUR ÉCONOMIQUES**

Répartition des investissements



Charges d'exploitation



#### 4.5 Leader

Compte tenu des obligations de renforcer l'animation territoriale Leader, il est proposé que Justine se mobilise sur les actions qui ne présentent pour le moment aucun projet :

- Les mutations des systèmes agricoles (en lien avec Osanne sur le PAT)
- La mobilité
- L'économie circulaire
- Encourager la sobriété et viser l'autonomie énergétique du territoire

Jean-Luc Espitalier alerte sur la nécessité de montrer que Leader a été sur tous les axes et actions que nous avons retenus dans notre candidature.

Concernant la sollicitation de la Maison de l'Europe de Toulouse, il est proposé de prévoir la conférence sur le fonctionnement de l'Europe en juin. Jean-Marc Balaran attire l'attention sur l'importance de soutenir également les actions avec la Maison de l'Europe Tarn.

#### 4.6 Grand Site Occitanie

Il est proposé d'autoriser le président à signer le renouvellement des contrats Grand Site Occitanie.

Jean-Luc Espitalier exprime son interrogation concernant la signature des contrats GSO et exprime son désaccord avec les taxes qui s'imposent au territoire pour financer la ligne LGV Bordeaux-Toulouse, notamment au travers de la taxe de séjour (+34%) considérant que les territoires ne bénéficient pas directement de la nouvelle ligne à grande vitesse.

Sylvie Gravier informe les élus que la commune de Penne souhaite se retirer du contrat GSO car elle subit les afflux touristiques sans en tirer de véritables avantages.

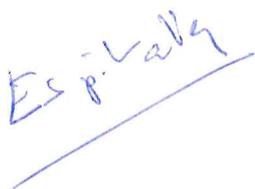
**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le président à signer les contrats GSO sur le territoire.**

#### 4.7 PCAET

Les élus sont informés que leurs PCAET doivent faire l'objet d'une évaluation et d'une révision pour être reconduit en 2026. Une délibération devant être prise en 2025 pour respecter les délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**Le Président,  
Jean-Luc ESPITALIER**



**La Secrétaire de séance,  
Sandrine SANDRAL**

